DESCRIPTION

Conduit flexible en aluminium nu

UTILISATION

Climatisation et ventilation

MATERIAUX

Conduit flexible constitué : Paroi en aluminium / polyester / aluminium et d'une armature spiralée en fil d'acier manganosilicieux.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Couleur : Aluminium
- Longueur : 10 m en standard
- Diamètre : de 80 à 630 mm
- Classement au feu : M0
- T° de fonctionnement : -30°C / +140°C (+180°C pointe)
- Rayon de courbure : 0.6 x Ø
- Vitesse d'air : 32 m/s
- Pression : 2500 Pa maximum

DIAGRAMMES DES PERTES DE CHARGES

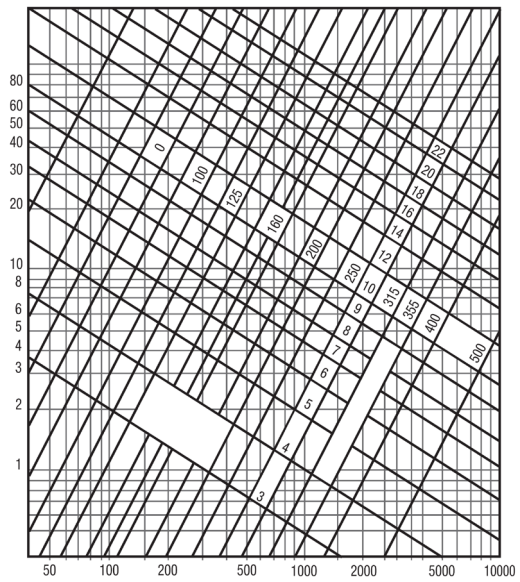

Reproduction interdite sans autorisation. Les spécifications techniques sont données sous réserve de modification sans préavis. Photos et illustrations non contractuelles.

CREPIM
Société par Actions Simplifiée -792 178 816 R.C.S. ARRAS
Siege social : Parc de la Porte Nord - rue Christophe Colomb.
62700 BRUAY LA BUISSIERE France
Tél. : 03.21.61.64.00 **Fax** : 03.21.61.64.01
E-mail : contact@crepim.fr www.crepim.fr
SIRET 792 178 816 00015 / APE 7112B / T.V.A. FR85 792 178 816

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Valable 5 ans à compter du 03/10/2019

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

Procès-verbal n° DO-19-1256\C-R1

Matériau présenté par: G.L.V. INTERNATIONAL (1995) LTD
P.O Box 652
4310601 Ra'anana
Israel

Référence commerciale: AF830+ALUFLEX 113

Description sommaire :
Feuille d'aluminium / polyester laminée
Mode de fixation : Sans fixation
Substrat : Sans substrat
Face exposée : Non applicable (faces identiques)
Application : Bâtiment Français
Epaisseur nominale totale : 0.1 mm.
Masse volumique : 1884 kg/m^3.
Masse surfacique : 0.1884 kg/m^2.
Coloris présenté : aluminium.

Nature de l'essai : NF P 92-503 – Essai à la bougie électrique – NF EN ISO 1716 – Pouvoir Calorifique Supérieur

Référence du rapport d'essai : DO-19-1256\C-R1 du 03/10/2019

Classement : **M0**

Durabilité du classement : Non limitée à priori
Compte tenu des critères résultants des essais décrits dans le rapport annexé.
Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.
Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE
Valable sur la face d'usage pour toute application non couverte par l'article AM18 du règlement ERP concernant les sièges rembourrés »

A Bruay-la-Buissière, le 03/10/2019

Signé
Signature de la personne ayant réalisé le classement

Thomas TURF
Ingénieur praticien

Approuvé
Signature de la personne autorisant le présent rapport

Pour ordre, suppléant du président Franck POUTCH
Skander KHELIFI
Responsable technique

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat
Whether or not to declare compliance with the specification, the uncertainty associated with the result was not explicitly taken into account
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale
Reproduction of this test report is only permitted in its full form
Le CREPIM ne peut être tenu responsable des informations relatives à l'élément testé. Ces informations sont fournies par le demandeur.
CREPIM cannot be held responsible for information relating to the tested element. This information is provided by the applicant

Reproduction interdite sans autorisation. Les spécifications techniques sont données sous réserve de modification sans préavis. Photos et illustrations non contractuelles.